

**1h pour
en parler**



**A LA
RENCONTRE
DES
TERRITOIRES**

Nomination

Stagiaire



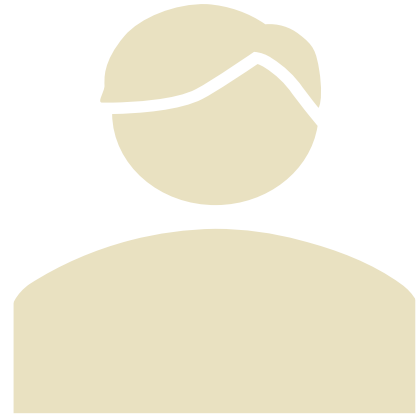
Jeudi 5 octobre 2023



Programme

1. Définition
2. Conditions de recrutement pour un nouvel agent
3. Différents types de nomination par grade
4. Démarches à effectuer
5. Durée du stage
6. Evaluations
7. Formations
8. Incidences sur la durée du stage
9. Particularité sur les congés et les positions administratives
10. La fin de stage
11. Documents à votre disposition
12. Questions-réponses

1. Définition



Période d'apprentissage des fonctions
Période probatoire où l'agent doit démontrer son aptitude professionnelle

Le stagiaire a la qualité de fonctionnaire

STAGIAIRE



Période assimilée à une période d'essai pendant laquelle la valeur professionnelle de l'agent doit être évaluée

**AUTORITE
TERRIOTRIALE**

Sur poste
permanent

2. Conditions de recrutement

Conditions générales d'emplois pour un nouvel agent

Nationalité

- nationalité française ou ressortissants européens

Droits civiques

- avoir la jouissance de ses droits civiques

Casier judiciaire

- ne doit pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice de ses fonctions sur son bulletin n°2

Service national

- en situation régulière au regard du service national

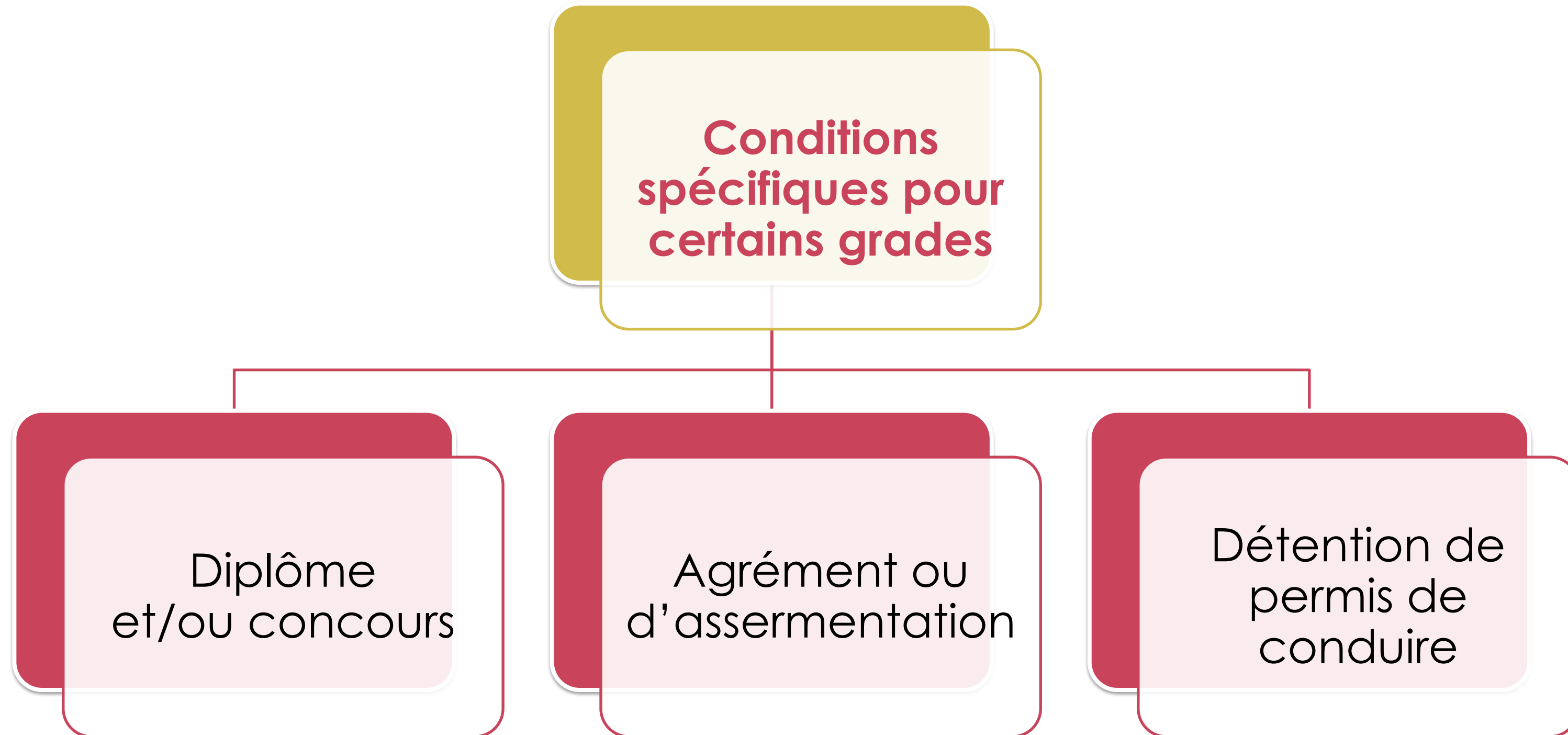
Aptitude physique

- être apte pour l'exercice de ses missions (visite médicale d'embauche sous certaines conditions)

Age

- être âgé au minimum de 16 ans

2. Conditions de recrutement



Exemples :

- Accès au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe l'agent doit détenir le CAP petite enfance
- Utilisation du véhicule de service l'agent doit détenir son permis de conduire

3. Différents types de nomination par grade

CATEGORIE C

Recrutement direct sans concours

- Adjoint administratif territorial
- Adjoint territorial d'animation
- Adjoint territorial du patrimoine
- Agent social
- Adjoint technique territorial

Recrutement par promotion interne

- Agent de maîtrise



Dispense de stage si déjà 2 ans dans des fonctions de même nature

Recrutement par concours

- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe
- Agent social principal de 2^{ème} classe
- Gardien brigadier
- Garde champêtre chef
- Opérateur des activités physiques et sportives qualifié
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

3. Différents types de nomination par grade

CATEGORIE B

Recrutement par concours

- Rédacteur / Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- animateur / animateur principal de 2^{ème} classe
- Assistant de conservation / Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- Assistant d'enseignement artistique / Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
- Aide-soignant de classe normale
- Auxiliaire de puériculture de classe normale
- Moniteur-éducateur et intervenant familial
- Chef de service de police municipale
- Educateur des APS / Educateur des APS principal de 2^{ème} classe
- Technicien / Technicien principal de 2^{ème} classe

Recrutement par promotion interne

- Rédacteur / Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- animateur / animateur principal de 2^{ème} classe
- Assistant de conservation / Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- Chef de service de police municipale
- Educateur des APS / Educateur des APS principal de 2^{ème} classe
- Technicien / Technicien principal de 2^{ème} classe

3. Différents types de nomination par grade

CATEGORIE A*

Recrutement par concours

- Administrateur / Attaché
- Conservateur du patrimoine / Conservateur des bibliothèques
- Directeur d'enseignement artistique principal de 2ème classe
- Professeur d'enseignement artistique de classe normale
- Attaché de conservation du patrimoine
- Bibliothécaire
- Conseiller socio-éducatif
- Puéricultrice cadre de santé / Cadre de santé
- Puéricultrice de classe normale
- Infirmier en soins généraux
- Educateur de jeunes enfants
- Assistant socio-éducatif
- Directeur de police municipale
- Conseiller des APS
- Ingénieur en chef / Ingénieur

Recrutement par promotion interne

- Administrateur / Attaché
- Conservateur du patrimoine / Conservateur des bibliothèques
- Directeur d'enseignement artistique principal de 2ème classe
- Professeur d'enseignement artistique de classe normale
- Attaché de conservation du patrimoine
- Bibliothécaire
- Conseiller socio-éducatif
- Directeur de police municipale
- Conseiller des APS
- Ingénieur en chef / Ingénieur

*les principaux

4. Démarches à effectuer

Nouvel agent

Création de l'emploi permanent

Délibération prise par l'organe délibérant

Déclaration de création ou de vacance d'emploi

A effectuer sur le site emploi-territorial au minimum un mois avant le recrutement

Visite médicale d'embauche

- Doute sur l'aptitude de l'agent
- Missions du poste particulièrement exposées
- Agent en situation de handicap

Reprise des services antérieurs

- Expérience professionnelle avant la nomination
- Délai de 1 an pour la catégorie C

Arrêté de nomination et obligation d'informations

- Pris par l'autorité territoriale et notifié à l'agent
- Dans un délai de 7 jours suivant l'arrivée, communication des règles et informations essentielles relatives à l'exercice des fonctions

4. Démarches à effectuer

Agent déjà
fonctionnaire

Création de
l'emploi permanent

Délibération prise par l'organe délibérant

Déclaration de
création ou de
vacance d'emploi

A effectuer sur le site emploi-territorial
au minimum un mois avant le recrutement

Classement

- Situation administrative du fonctionnaire
- Pour certaines situations reprises possibles de l'expérience professionnelle de l'agent avant sa nomination

Arrêté de
nomination

Pris par l'autorité territoriale et notifié à l'agent

5. Durée du stage

Fixée par les statuts particuliers ou le décret des stagiaires

Ne peut pas être modulée



1 an
dans la majorité des nominations

6 mois
pour la majorité des nominations suite à promotion interne

6. Evaluations

1^{ère} évaluation Après 4 mois

- permet à l'autorité territoriale d'apprécier les aptitudes professionnelles de l'agent
- de définir des mesures adaptées en cas de difficultés de l'agent (formations, accompagnements, objectifs...)

Pour un stage d'un an

2^{ème} évaluation Après 7 mois

- permet à l'autorité territoriale d'apprécier les aptitudes professionnelles de l'agent à l'issue de la moitié de la période
- de faire le point sur les acquis et non acquis
- de poursuivre la mise en place de mesures adaptées en cas de difficultés de l'agent

3^{ème} évaluation Après 10 mois

- permet la prise de décision de l'autorité territoriale sur la titularisation

Notification à l'agent

En cas de difficultés

Les faits doivent être décrits de manière précise et datés



Retrouvez un modèle d'évaluation sur le site du Centre de Gestion

7. Formations

Formation
d'intégration



OBJECTIF

favoriser l'intégration
dans la FPT

Dans l'année suivant la nomination



OBLIGATOIRE
pour la titularisation

*Exemple : 5 jours de formation pour un agent
de catégorie C (programme fixé par le CNFPT)*

Formation
au 1^{er} emploi



OBJECTIF

faciliter la prise de poste
Dans les 2 ans suivant la nomination



OBLIGATOIRE
pour l'exercice des
missions

*Exemple : 3 à 10 jours de formation pour un agent
de catégorie C (programme fixé par l'employeur :
taille de haie, maîtrise de l'outils informatique, les
fondamentaux des RH, etc.)*

8. Incidences sur la durée du stage

Prolongation de stage

Durée supplémentaire



En cas d'absences

Si plus 1/10^{ème} de la durée du stage

Décale la date d'effet de la titularisation

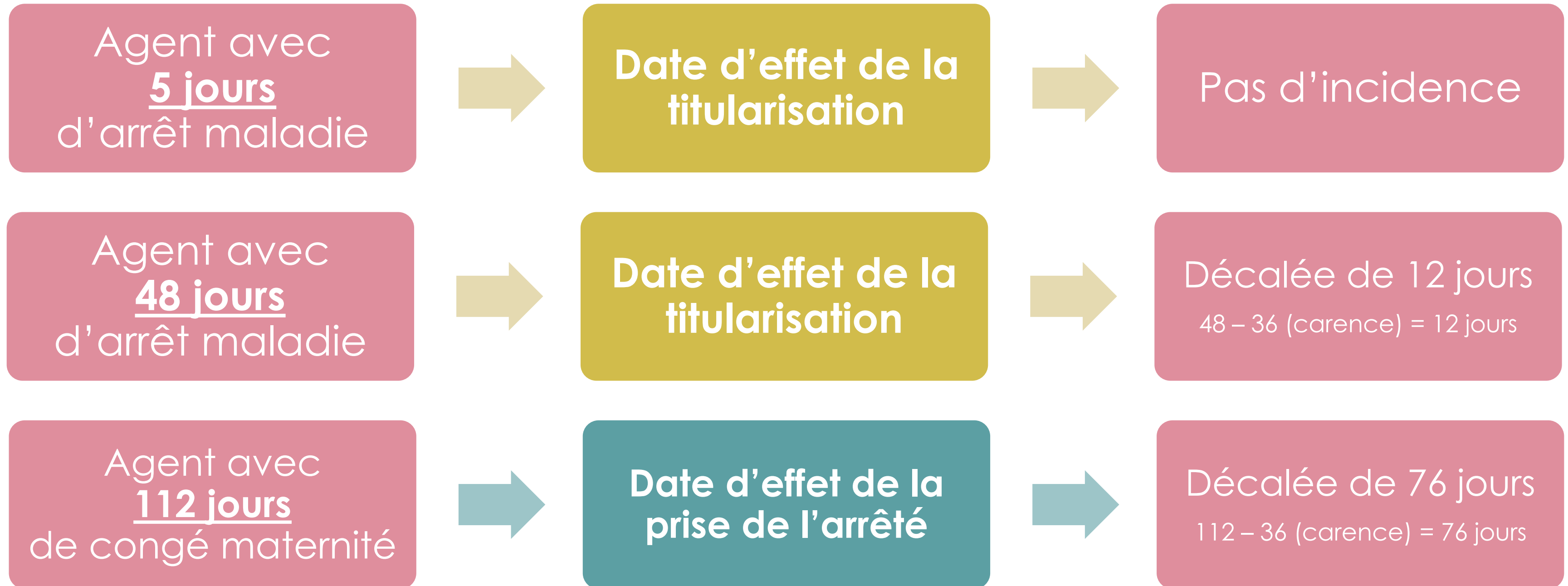
- Congés de maladie
- Congés de longue maladie
- Congés de longue durée
- CITIS

Décale la prise de l'arrêté

- Congé de maternité
- Congé de paternité
- Congé d'adoption

8. Incidences sur la durée du stage

Exemples d'absences pendant un stage d'un an



8. Incidences sur la durée du stage

Prolongation de stage

Durée supplémentaire



En cas d'évènements non rémunérés

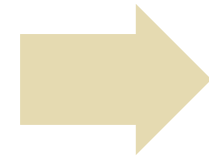
Décale la date d'effet de la titularisation

- Temps partiel
- Congé parental
- Congé de présence parentale, de solidarité familiale, de proche aidant
- Congé sans traitement pour convenances personnelles
- Exclusion temporaire de fonction

8. Incidences sur la durée du stage

Exemples d'évènements pendant un stage d'un an

Agent avec un temps partiel à 80%

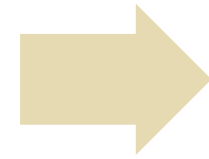


Date d'effet de la titularisation



Décalée de 3 mois
 $360 \times 100 / 80 = 450$ jours
soit 1 an 3 mois

Agent avec 6 mois de congé parental

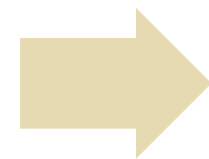


Date d'effet de la titularisation

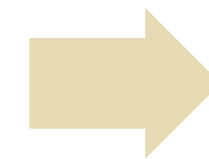


Décalée de 6 mois

Agent avec 20 jours de congé spécial



Date d'effet de la titularisation



Décalée de 20 jours

8. Incidences sur la durée du stage

Absence supérieure à 1 an

Du fait des congés successifs de toute nature autre que le congé annuel

Le stagiaire peut être amené à accomplir à nouveau l'intégralité de son stage à compter de sa réintégration

2 conditions cumulatives

interruption pendant une durée supérieure à un an

au moment de l'interruption le stagiaire doit avoir effectué moins de la moitié de son stage

8. Incidences sur la durée du stage

Prorogation de stage

Durée supplémentaire



En cas d'insuffisance professionnelle

Prorogé

une ou plusieurs fois

dans la limite de la durée maximale du stage initial

9. Particularités sur les positions administratives



Impossibilité

- Mutation
- Détachement
- Mise à disposition
- Disponibilité



Possibilité

- Congé sans traitement pour raisons familiales (*3 ans maximum*)
- Congé sans traitement pour convenances personnelles (*3 mois maximum*)

9. Particularités sur les congés maladie

Droits identiques aux titulaires pour congé maternité, paternité, adoption, congé de maladie ordinaire, CLM, CLD (CGM pour Ircantec) et CITIS.

En cours ou fin de droits, il existe des particularités :



Impossibilité

- Reclassement
- Disponibilité pour raison de santé
- Retraite pour invalidité



Possibilité

- Congé sans traitement pour inaptitude physique (*3 ans maxi*)
- Licenciement pour inaptitude physique

9. Particularités sur les autres congés



Impossibilité

- ~~Congé de formation professionnelle (CFP)~~
- ~~Congé pour formation syndicale~~
- ~~Compte épargne temps (CET)~~



Possibilité

- Congé parental
- Congé de présence parentale
- Congé de solidarité familiale
- Congé de proche aidant

10. La fin de stage



- Titularisation
- Abandon de poste
- Pertes des droits civiques
- Mention sur le casier judiciaire incompatible
- Licenciement (non-titularisation)
 - ✓ Insuffisance professionnelle
 - ✓ Inaptitude physique
 - ✓ Suppression d'emploi
 - ✓ Faute disciplinaire
- Démission
- Décès

10. La fin de stage – licenciement pour insuffisance professionnelle

Licenciement en cours de stage

Le stagiaire doit avoir accompli au moins la moitié de la durée normale de son stage

L'agent doit avoir effectué sa formation d'intégration

L'agent doit être informé de la possibilité de consulter son dossier individuel et de se faire assister par une personne de son choix

Avis de la CAP préalable à la décision

La décision doit être motivée

Licenciement en fin de stage

Refus de titularisation à l'expiration de la période de stage

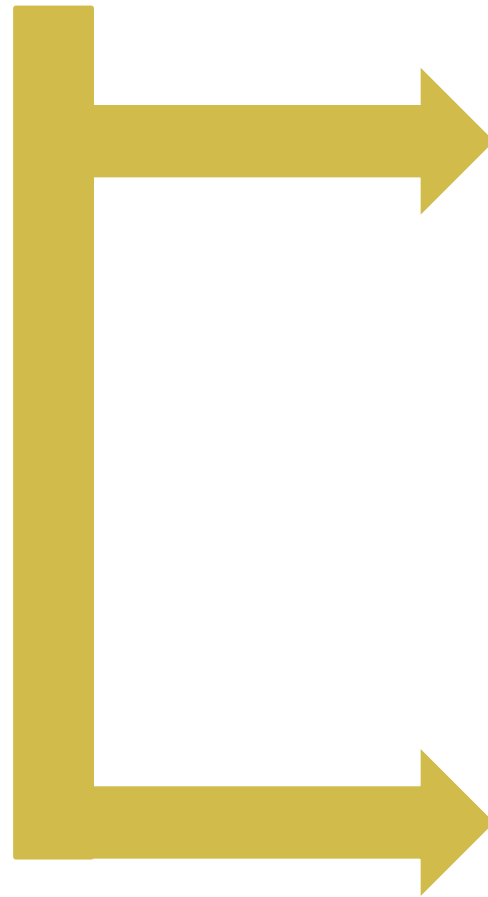
L'agent peut demander la communication de son dossier individuel

La décision n'a pas à être motivée

FOCUS SUR LA PROCEDURE

11. Documents à votre disposition

Disponible
sur le site du
Centre de Gestion



- Le guide du stagiaire
- Modèle d'évaluation du stagiaire avec encadrement
- Modèle d'évaluation du stagiaire sans encadrement

Avez-vous des questions ?



LES PROCHAINES RENCONTRES



« 1h pour en parler » les jeudis de 9h à 10h

- 19 octobre - Le RIFSEEP
- 9 novembre - Le CET – Compte épargne-temps
- 23 novembre - Le recrutement (partie 1)
- 30 novembre – Travail et sédentarité
- 7 décembre - Le recrutement (partie 2)
- 14 décembre – La laïcité



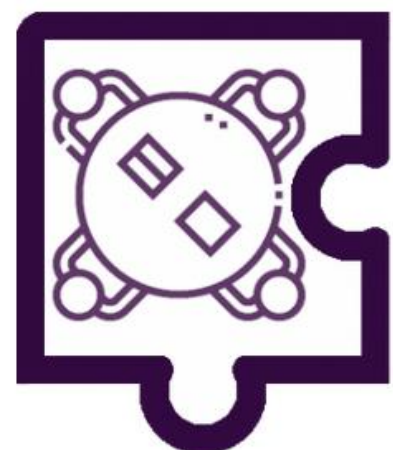
« Rendez-vous personnalisés »

- Lundi 9 octobre – Avranches
- Lundi 16 octobre – Martinvast
- Vendredi 20 octobre – Saint-Lô
- Lundi 6 novembre – Granville
- Lundi 27 novembre – La Haye
- Lundi 11 décembre – Saint-Hilaire-Petitville
- Lundi 18 décembre – Villedieu-les-Poêles-Rouffigny



« Conférence Régionale pour l'Emploi Territorial »

- Vendredi 13 octobre au Pôle Agglo 21 de Saint-Lô de 9h à 16 h



« Les cafés »

- Lundi 13 novembre – Valognes
- Mardi 4 novembre – Grandparigny
- Jeudi 16 novembre – Condé-sur-Vire

Merci !

